

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2012

L'an deux mil douze et le Vendredi 08 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de SERGINES, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEROY, Maire,

Présents : Tous les membres du Conseil Municipal, à l'exception de :

- Monsieur Jean-Raoul ROSAY qui donne procuration à Monsieur Jean-Claude LEROY ;
- Monsieur Daniel MOTTE qui donne procuration à Monsieur Loïc MARTIN ;
- Monsieur André PITOU qui donne procuration à Monsieur Claude CHARPENTIER ;
- Lise RONDEAU et Jean-Pierre CROQUET.

Monsieur Loïc MARTIN été nommé secrétaire de séance.

QUESTIONS A RAJOUTER A L'ORDRE DU JOUR

Le Maire demande au Conseil que soient rajoutés divers points à l'Ordre du Jour :

- Fête du 14 juillet
- Indemnités pour dépouillement des élections présidentielles et législatives

Le Conseil accepte à l'unanimité que ces questions soient traitées.

Le conseil vote l'approbation du compte rendu du 05 Mai 2012. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX DIVERSES ASSOCIATIONS

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition de la commission des finances en ce qui concerne l'attribution des subventions 2012 aux diverses associations communales et extérieures.

PROGRAMME MODERNISATION VOIRIE

Le Maire informe le conseil que suite à la répartition de la dotation cantonale « travaux sur voirie communale », une dotation de 4 905.25€ est attribuée à la commune pour la réalisation des travaux de renforcement du carrefour rue du Fossé (21.62% du projet).

PROGRAMME REFECTION DE VOIRIE ET TROTTOIRS

Le Conseil accepte le programme 2012 proposé par la commission voirie. Il s'agit pour le goudronnage (des rues Jubert, de la Tour , renforcement du virage en bas de la rue de la Tour) et pour la réfection de trottoirs (l'avenue Charles de Gaulle, la rue de la Tour et l'achèvement du lotissement n°1 et lotissement n° 2 en 2013). Plusieurs devis ont été demandés aux entreprises.

PRIX CANTINE RENTREE 2012

Afin de pouvoir fixer au mieux lors du prochain conseil, le prix facturé des repas pris à la cantine, un calcul sera effectué de manière à déterminer le coût de revient d'un repas.

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA BIBLIOTHEQUE

Face à l'augmentation des cas de livres rendus abîmés ou perdus, le conseil décide d'apporter des précisions à l'article 14 du règlement intérieur de la bibliothèque, de manière à obtenir plus rapidement un remboursement ou remplacement de la part des usagers.

D'autre part le conseil décide l'implantation de panneaux directionnels indiquant la bibliothèque et le remplacement du panneau signalétique dans le parc de la mairie.

DEMANDE DE DEROGATION SCOLAIRE

Le Maire fait part au conseil de deux demandes de dérogation scolaire.

La première concerne un enfant de Michery pour raisons de convenance personnelle. La commune de résidence ayant refusé la prise en charge des frais de scolarité, le conseil refuse la dérogation.

La seconde demande émane de parents domiciliés à Courlon qui pour raisons professionnelles ont besoin d'inscrire leur enfant dans une école équipée de cantine et garderie périscolaire, n'étant pas le cas actuellement à Courlon.

Face à ce manque de structures, la mairie de Courlon a accepté provisoirement la dérogation et la prise en charge des frais de scolarité mais uniquement jusqu'à l'ouverture de leurs nouvelles cantine et garderie, prévue à la rentrée 2014.

Or, le Maire rappelle au conseil que la scolarisation d'un enfant dans une école d'une commune autre que celle de sa résidence ne peut être remise en cause par l'une ou l'autre d'entre elles avant le terme du cycle scolaire commencé, soit l'entrée au collège. Ceci implique que la commune de Sergines aura l'obligation de laisser les élèves poursuivre leur scolarité sans même que la commune de Courlon-sur-Yonne soit obligée de prendre en charge les frais de scolarité une fois pourvues des équipements publics nécessaires (garderie, cantine). Par souci financier et d'équité pour les contribuables de la commune, le conseil municipal décide de n'accepter la demande de dérogation qu'en cas d'engagement financier de la commune de Courlon sur-Yonne et ce jusqu'aux termes de la scolarisation des enfants.

REEMPLACEMENT EXTINCTEURS FOYER

Suite à la visite annuelle de sécurité par l'Association Régionale de Lutte contre l'Incendie (ARLI), le conseil accepte le remplacement de 3 extincteurs réformés (1 pour le foyer rural et 2 pour l'école maternelle) pour un montant de 147,75€ HT.

BUREAU DE VOTE DES ELECTIONS LEGISLATIVES

Le Conseil constitue les bureaux de vote pour les élections Législatives des dimanches 10 et 17 juin 2012.

ACHAT MOBILIER SCOLAIRE

Pour répondre au besoin d'équiper plusieurs classes du groupe scolaire en nouveaux mobilier pour la rentrée 2012, le conseil, avec l'accord des maires de l'ensemble du Regroupement Pédagogique Intercommunal (Compigny, Pailly, Plessis-St-Jean et Sergines), accepte le devis de la CAMIF et de la société DELAGRAVE pour un montant total de 9 922,30€ HT soit 11 867€ TTC. Il est rappelé que les jeux de maternelle seront complétés et l'ancienne cantine aménagée en nouvelle classe pour la rentrée.

FETE DU 14 JUILLET

Le conseil décide de reconduire le feu d'artifice le 13 juillet ainsi que les attractions du 14 juillet proposés aux enfants et adultes. Comme chaque année, un repas sera offert aux conseillers et employés municipaux, sapeurs pompiers et musiciens. Un devis sera demandé auprès de Madame MAHON pour le repas et de Monsieur LABROUSSE pour les vins.

INDEMNITES POUR ELECTIONS

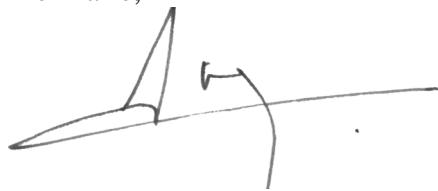
Le Conseil décide d'attribuer une indemnité aux deux agents administratifs pour les heures effectuées lors du dépouillement des élections Présidentielles et législatives et leurs missions liées à l'établissement et le suivi des procès verbaux.

INFORMATIONS DIVERSES

- Le Maire donne lecture au conseil d'un courrier du cabinet médical de Sergines qui sollicite l'instauration d'un marquage de places de parking en zone bleue devant le cabinet ;
- Le Maire fait part au conseil de l'embauche de Madame PASTUREL Saichawee, domiciliée à Sergines, à compter de mi-août en contrat CAE CUI pour l'entretien ménager de bâtiments communaux, le service au restaurant scolaire et la garderie périscolaire du midi.
- Le Maire donne lecture d'un courrier du centre de secours de Sergines concernant un sinistre lié aux bourrasques de vent, intervenu lors du cross départemental de février. Il est décidé que le Maire prendra contact avec le chef du centre de secours avant d'avoir de plus amples explications.
- Face aux trop nombreux dépôts sauvages au point d'apport volontaire et à l'état d'insalubrité créé par le manque de civisme de certains administrés, le conseil décide de réfléchir à un nouvellement emplacement qui pourrait se situer sur l'avenue Charles de Gaulle.

La séance est levée à 23:40 heures.

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-Claude LEROY". The signature is fluid and cursive, with a prominent initial 'J' and 'C'.

Jean-Claude LEROY.